

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 10-409-1930 Rectificatif au Journal officiel du 26 novembre 1930, page 13080. article 1er du décret du 24 novembre 1920.

n° 10-409-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 novembre 1930

Numéro JO
n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro
31 décembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : et à 500 francs à partir de 55 ans pour les indigènes des autres colonies ». lire : et à 600 francs à partir de 55 ans pour les indigènes des autres colonies ».